Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260312-AFR202602-DE

ASSOCIATION FONCIERE RURALE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations de l'association foncière rurale du 12 mars 2026 à 11 heures
Membres en exercice : 9 – membres présents : 7
Date de convocation : 3 mars 2026

Le douze mars deux mil vingt-six à 11 heures, les membres de l'Association Foncière de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Président

Étaient présents : Gérard QUILIN, Président. Julien THOMAS. Stéphane LE GUEN. Gilbert PRIGENT. Yannick PIOLOT. Pascal GEORGELIN. Jean Claude RIOU
Absents : Xavier LE GALL. Goulven LE TROADEC
Secrétaire de séance : Yannick PIOLOT

AFR202602 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget 91100

Il est demandé aux membres de l'Association Foncière Rurale de se prononcer sur la proposition de budget primitif au titre de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 564.14	4 564.14
Section d'investissement	13 622.67	13 622.67
TOTAL	**18 186.81**	**18 186.81**

Les membres de l'Association Foncière Rurale, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, à l'unanimité, **VOTENT** le budget primitif pour l'année 2026

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau des opérations pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Président

Yannick PIOLOT
Secrétaire

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 13 mars 2026
Et publication ou notification le 13 mars 2026